

POSTULAT N° 96 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après:

"En séance du 1^{er} octobre 2013, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 96 de M. J.-N. Gex et de 32 cosignataires lui demandant d'étudier le soutien par l'acte à la Fondation Fribourg Cœur.

Réponse du Conseil communal

En préambule

Les statistiques le démontrent, en cas d'arrêt cardiaque, chaque minute perdue diminue de 10% les chances de survie de la personne. La durée moyenne d'intervention d'une ambulance étant de plus de dix minutes dans le canton de Fribourg, les gestes de base doivent être entrepris par les témoins d'un tel évènement. Ces gestes déterminants ne sont pas seulement réservés aux professionnels de la santé mais sont aussi accessibles à toute personne par une formation adéquate.

Lors d'une alerte pour arrêt cardio-respiratoire, le personnel de la centrale d'intervention peut, à tout moment, donner les consignes d'utilisation d'un défibrillateur, se trouvant à proximité, par le biais d'une personne formée.

Les deux seules actions reconnues comme définitivement efficaces sont le massage et la défibrillation. Partant, la sensibilisation de toute la population à l'importance de se former aux premiers gestes de réanimation favorisera l'augmentation du taux de survie. Les compétences et les connaissances acquises lors d'une telle formation seront à même de garantir un impact positif sur un plus grand nombre de victimes.

L'objectif principal de la Fondation Fribourg Cœur est de former, établir et coordonner un réseau de premiers répondants, afin d'assurer et d'appliquer les premiers gestes de réanimation à tout citoyen victime d'un arrêt cardiaque dans un délai de cinq minutes, afin d'augmenter le taux de survie en situation pré-hospitalière. Par la mise en place de sa stratégie, la Fondation formera, sur tout le territoire du canton de Fribourg, le plus grand nombre possible d'habitants aux gestes de base de la réanimation; elle établira un réseau de premiers répondants, engageables par la centrale de régulation sanitaire 144. Un travail fondamental consistera à renforcer les différents maillons de la chaîne de survie et à établir des processus et des procédures clairs et bien définis au niveau de l'organisation et de l'opérationnel.

Etude déjà faite

- Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg s'est déjà penché sur la question d'acquisition de défibrillateurs cardiaques en mai 2010. Un groupe de travail a étudié la problématique et a rendu son rapport qui indique qu'il incombe à chaque service administratif d'évaluer ses besoins dans le domaine.
- La commission d'hygiène et de sécurité au travail de la Ville de Fribourg (CHST) n'est pas entrée en matière, à l'époque, pour l'acquisition d'appareils supplémentaires, parce qu'il y en a déjà à disposition dans certains endroits de l'administration.

En cours ou à venir

Le Conseil d'Etat rédigera un rapport sur l'utilisation des défibrillateurs dans le canton et sur les possibilités de former des écoliers à l'usage de cet appareil, selon 'La Liberté' du jeudi 27 mars 2014.

La Ville de Fribourg possède six défibrillateurs (à la piscine du Levant, à la piscine de la Motta, à la deuxième piste de glace et à la halle omnisports de Saint-Léonard, aux ateliers des Neiges et à la décharge de Châtillon). Des collaborateurs de la Ville ont été formés à l'utilisation de ces appareils.

En conclusion, le Conseil communal fait les propositions suivantes:

- *Inscrire tous les appareils de la Ville au 144 en vue de leur géolocalisation, ce qui permettra à la Fondation Fribourg Cœur d'avoir des appareils à disposition.*
- *Donner à la Fondation la liste des personnes qui ont suivi un cours sur le fonctionnement de ces appareils mais sans que ces dernières ne soient obligées de répondre favorablement à leur demande.*
- *Faire l'acquisition de deux défibrillateurs (environ 3'500 francs HT / pc) qui seraient installés l'un, à la Maison de Ville et l'autre, à l'Hôpital des Bourgeois."*